



Paris, le 5 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Campagne TelePAC 2013 :
ouverture de la télédéclaration des demandes de la PMTVA en France métropolitaine
et de l'ADMCA pour les départements d'Outre-mer
—

Depuis le 1^{er} mars, les éleveurs de vaches allaitantes peuvent télédéclarer leur demande de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) en France métropolitaine et leur demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les départements d'Outre-mer sur TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Ce service, d'un usage simple et sécurisé, permet aux agriculteurs d'effectuer leur demande d'aide en ligne pendant toute la période de dépôt des demandes, soit jusqu'au 15 mai 2013 inclus pour la demande PMTVA et jusqu'au 17 juin 2013 inclus pour la demande ADMCA.

En 2012, près de 82 % des agriculteurs concernés par ces aides animales ont choisi la télédéclaration, soit un peu plus de 78 000 dossiers enregistrés sur le site TelePAC, pour un total d'environ 94 000 demandes d'aides PMTVA/ADMCA en France (métropolitaine et départements d'Outre-mer).

Ouvert toute l'année, le site TelePAC permet à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses informations personnelles.

Pour toute information complémentaire, les agriculteurs peuvent contacter leur Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) ou leur Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dans les DOM.

Lien vers le site TelePAC : www.telepac.agriculture.gouv.fr

**Assistance téléphonique au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe),
du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).**

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel: 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr